



2025/1

Accusé de réception en préfecture
095-21095-21095-1095-0-2025-004
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Conseil Municipal du 9 décembre 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/55

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 16
votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois décembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Christian TETARD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK, par Nathalie JOLLY
Philippe BARBIER, par Philippe BUIRON
Laurent FOHRER par Patrice JACQUET

Étaient absents :

Bruno MELGIES et Patrice GOSNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Christian TETARD a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : FINANCES - TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET D'UTILISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR DES TOURNAGES AUDIOVISUELS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la réflexion de la commission « Aménagement – Tourisme » de l'Agglomération ValParisienne engageant une réflexion sur l'instauration de tarifs pour l'occupation du domaine public et des bâtiments communaux lors de tournages de films, séries ou productions audiovisuelles ;

Considérant que cette démarche vise à renforcer l'attractivité de la commune tout en générant des recettes supplémentaires ;

Considérant que certains lieux remarquables de la commune (église, école Aristide Briand, quais de Seine, sentes...) pourront être identifiés et valorisés pour accueillir des tournages

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20251209-D-2025-55-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025

ADOpte La grille tarifaire applicable à l'occupation du domaine public et/ou des bâtiments communaux pour les besoins de tournages (films, séries, productions audiovisuelles).
La grille tarifaire est annexée à la présente délibération et en constitue partie intégrante.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces, conventions, autorisations d'occupation temporaire ou documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

 Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance


Christian TETARD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 12/12/2025